

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,

Le Président,



Révisé le : 02/03/2020

ARRÊTÉ LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019

APPROUVE LE : 05/03/2020



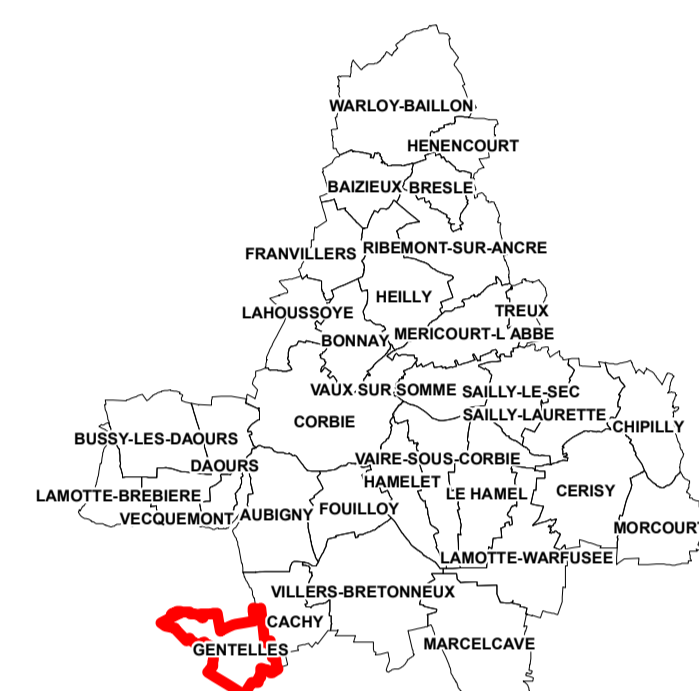
Maître de France (Siège social)
ZAC de l'Éclaircie
3 rue des Mésanges
33008 Bordeaux-Mérignac
Tel: 03 27 97 36 39

Seine-Normandie Le Havre
288 Boulevard François 1er
76000 La Havre
Tel: 02 35 48 53 08

Grand Est
Espace Centre-Cote
8 Place Sainte-Croix
53000 Châteauneuf-Champagne
Tel: 03 24 44 05 05

Val de Loire
Siège Central
Boulevard des Petites Ganges
41000 Blois
Tel: 02 45 51 98 39

Seine-Normandie Evreux
Rue de l'Industrie et du Commerce
28000 Evreux
Tel: 02 32 92 99 12



Légende

- Cavités souterraines (Source : BRGM)
- Mouvements de terrain (Source : BRGM)
- Pollution du sol :**
 - Présomption de pollution du sol signalée, au regard de l'occupation passée du site. Une vérification de la pollution du sol doit être menée préalablement à l'aménagement du site
- Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :**
 - Secteurs de nappes sub-affleurantes
A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.
- Aléas gonflement/retrait des argiles (Source : BRGM) :**
 - Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen
 - Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles fort
A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.
- Zones d'aléa du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
 - Inondation par remontées de nappes naturelles :**
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Inondation par ruissellement coulées de boue :**
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Le territoire est concerné par un risque d'affondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

